



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 1 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Forêts et Mobilisation des Bois, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Régis FICHOT Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Icham BENHADDI Directeur-Adjoint LEGTA Le Chesnoy-Les Barres Nogent sur Vernisson
- Mme Stéphanie WURPILLOT Ingénierie divisionnaire de l'Agriculture et de l'environnement à l'IGN

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 4 novembre 2025

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Forêts et Mobilisation des Bois**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Cécile VINCENT-BARBAROUX Maître de Conférences

Membres du jury :

- Icham BENHADDI Directeur-Adjoint LEGTA Le Chesnoy-Les Barres Nogent sur Vernisson
- Mme Stéphanie WURPILLOT Ingénierie divisionnaire de l'Agriculture et de l'environnement à l'IGN

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 4 novembre 2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 3 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Forêts et Mobilisation des Bois, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Frédéric LAMBLIN Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|---------------------------|--|
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |
| - M. Icham BENHADDI | Délégué-Adjoint LEGTA Le Chesnoy-Les Barres |
| - Mme Stéphanie WURPILLOT | Nogent sur Vernisson
Ingénierie divisionnaire de l'Agriculture et de
l'environnement à l'IGN |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 4 novembre 2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 4 du master mention **Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt Forêts et Mobilisation des Bois**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Frédéric LAMBLIN Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------------|--|
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |
| - Mme Cécile VINCENT-BARBAROUX | Maître de Conférences |
| - M. Icham BENHADDI | Délégué-Adjoint LEGTA Le Chesnoy-Les Barres
Nogent sur Vernisson |
| - Mme Stéphanie WURPILLOT | Ingénierie divisionnaire de l'Agriculture et de
l'environnement à l'IGN |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 4 novembre 2025

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 1 du master mention **Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Biologie Intégrative et Changements Globaux**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Régis FICHOT Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Franck BRIGNOLAS Professeur des Universités
- M. Laurent HOMERIN Professeur certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 04/11/2025



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Biologie Intégrative et Changements Globaux**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Cécile VINCENT-
BARBAROUX Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Sabine CARPIN Maître de Conférences
- Mme Emiliane TAILLEBOIS Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 04/11/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 3 du master mention **Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Biologie Intégrative et Changements Globaux**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Frédéric LAMBLIN Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD Maître de Conférences

;

;

Membres du jury :

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |
| - M. Stéphane MAURY | Professeur des universités |
| - Mme Emiliane TAILLEBOIS | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 04/11/2025

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 4 du master mention **Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Biologie Intégrative et Changements Globaux**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Frédéric LAMBLIN Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------|
| - Mme Sabine CARPIN | Maître de Conférences |
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |
| - Mme Emiliiane TAILLEBOIS | Maître de Conférences |
| - Mme Cécile VINCENT-BARBAROUX | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 04/11/2025

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| - Mme Stéphanie BANKHEAD | Maître de Conférences |
|--------------------------|-----------------------|

Vice-Président du jury :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - M. Frédéric LAMBLIN | Maître de Conférences |
|-----------------------|-----------------------|

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - Mme Sabine CARPIN | Maître de Conférences |
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |
| - Mme Cécile VINCENT-BARBAROUX | Maître de Conférences |
| - Mme Émiliane TAILLEBOIS | Maître de Conférences |
| - M. Icham BENHADDI | Délégué Adjoint LEGTA Le Chesnoy-Les Barres |
| - Mme Stéphanie WURPILLOT | Ingénierie divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement à l'IGN |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt** est constitué comme suit :

Enseignants-chercheurs et enseignants

- Mme Stéphanie BANKHEAD	Maître de Conférences
- Mme Sabine CARPIN	Maître de Conférences
- M. Régis FICHOT	Maître de Conférences
- M. Frédéric LAMBLIN	Maître de Conférences
- Mme Aurélie PELLETIER	Maître de Conférences
- Mme Émiliane TAILLEBOIS	Maître de Conférences
- Mme Cécile VINCENT- BARBAROUX	Maître de Conférences

Personnel administratif en lien avec la formation

- Mme Estelle LESUT	CFA des Universités du Centre Val de Loire
- Mme SOUBHIEH Mélissa	BIATSS - Gestionnaire Master - Scolarité UFR ST

Professionnels

- M. Icham BENHADDI	LEGTA Le Chesnoy-Les Barres
- Mme Véronique JORGE	INRAE Val de Loire
- M. Paul MORISSET	FIBOIS Centre Val de Loire
- Mme Stéphanie WURPILLOT	IGN

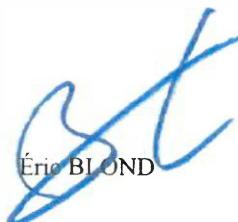
Laboratoire

- M. Steeve THANY	Professeur des Universités Laboratoire Physiologie. Ecologie et Environnement, INRAE USC1328
-------------------	---

Etudiants

- M. Marin HEBERT ; suppléante : Mme Camille BARUZIER : M1 parcours BICG
- M. Alexis GABARD ; suppléant : M. Maxence CHABRIDON : M1 parcours FMB
- M. Lucas TARANNE ; suppléante Mme Ellie STABLES : M2 parcours BICG
- M. Arthur GOHIER, suppléant : M. Adrien EINTINGER : M2 parcours FMB

Fait à Orléans, le 03/11/2025



Éric BLOND